

L'accidentalité en Haute-Vienne : un premier bilan 2021 inquiétant

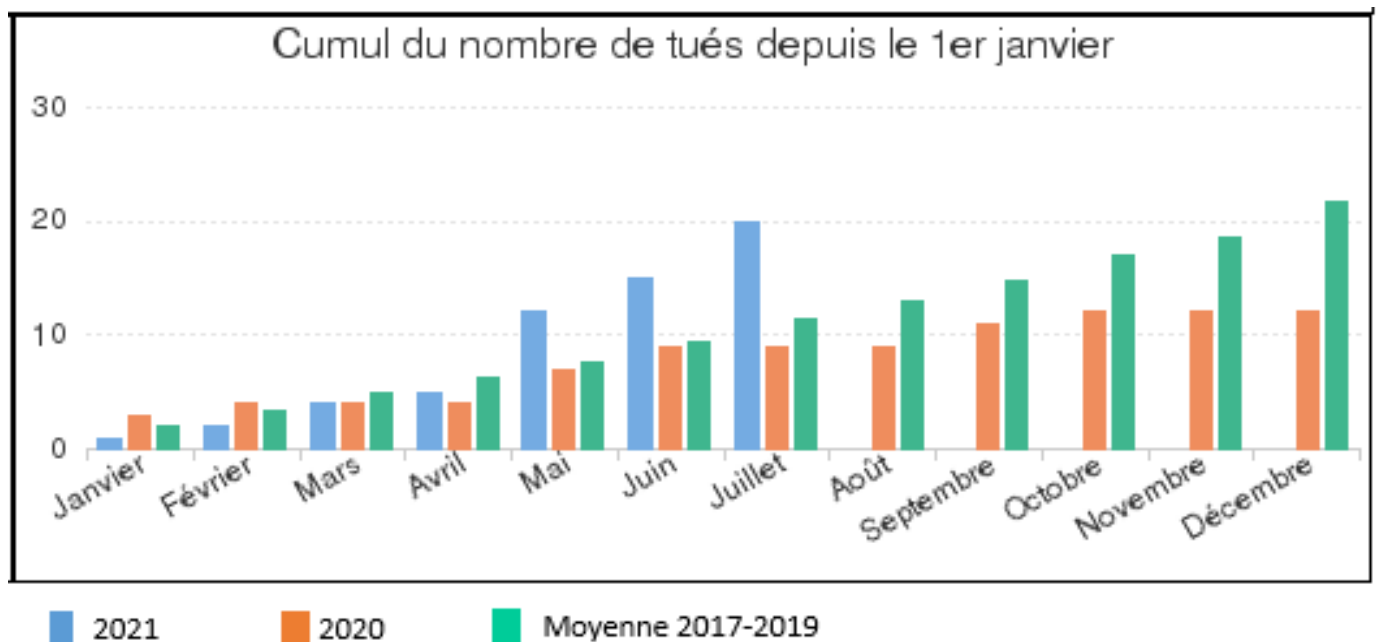
Sur les sept premiers mois de l'année 2021, on comptabilise 226 accidents qui ont fait 273 blessés et 20 morts dont 7 tués pour le seul mois de mai.

Ces accidents mortels sont principalement liés à des vitesses inadaptées et excessives, ainsi qu'aux refus de priorité entre véhicules. En Haute-Vienne, ces deux facteurs représentent plus de la moitié des causes supposées d'accident (53%).

Ce bilan est d'ores et déjà particulièrement inquiétant avec une hausse de près de 61 % de tués sur les 6 premiers mois de l'année 2021 par rapport à la moyenne des premiers semestres de 2017 à 2019.

Dans le cadre des départs estivaux, les forces de l'ordre renforcent leur vigilance sur le réseau routier de la Haute-Vienne afin de s'assurer que les automobilistes adoptent une conduite responsable.

Ce contexte doit nous inviter collectivement à la vigilance et à la responsabilité sur la route.



Un nouvel outil au service de la sécurité routière : les voitures banalisées

A partir du mois d'août 2021, plusieurs véhicules banalisés commenceront à contrôler les usagers qui roulent en excès de vitesse sur le réseau routier du département de la Haute-Vienne.

Le choix de l'externalisation

La décision de confier la conduite de véhicules-radars à des opérateurs privés a été prise par le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 2 octobre 2015, avec deux objectifs majeurs :

- libérer du temps aux forces de l'ordre pour le consacrer à des tâches plus qualifiées comme les contrôles d'alcoolémie, de stupéfiants, comportements dangereux, etc;
- faire respecter les limitations de vitesse sur l'ensemble du réseau routier en augmentant le temps d'usage de ces voitures-radars.

La sécurité routière comme unique objectif

Les voitures-radar sont mobilisables sur nos routes 7 jours sur 7, 365 jours par an, de jour comme de nuit.

L'entreprise ne choisit jamais les parcours des voitures-radars dont elle a la gestion. Le choix en revient à la préfecture et aux services de l'État concernés qui établissent, tous les mois, un catalogue de tronçons routiers où les voitures-radars conduites par un opérateur privé devront impérativement circuler.

Les parcours réalisés et les plages horaires de contrôle sont fixés en fonction des critères d'accidentalité locale, principalement sur les portions de route où sont relevées des vitesses excessives qui sont à l'origine d'accidents et sur tous les types de réseaux (autoroutes, routes nationales, départementales ou communales).

Les grands excès de vitesse dans le viseur

Ces radars sont conçus pour cibler les conducteurs responsables de grands excès de vitesse : la marge technique de ces radars est de 10 km/h pour les limitations de vitesse inférieures à 100 km/h et de 10 % pour les limitations de vitesse supérieures à 100 km/h (contre 5 km/h et 5 % pour les autres radars de contrôle de la vitesse).

Ainsi, une personne normalement attentive à sa vitesse n'a rien à craindre de ce dispositif.



Le contrôle sanction automatisé en Haute-Vienne se modernise

Des radars fixes désormais à double-sens

25 radars fixes sont répartis sur les routes de Haute-Vienne :

- 5 sur l'A20 dont 1 radar de tronçon et 1 radar discriminant (qui permet de différencier les véhicules légers des poids-lourds),
- 12 sur routes nationales dont 4 radars tourelles,
- 5 sur routes départementales dont 3 radars tourelles,
- 3 dans le périmètre de la ville de Limoges dont 1 radar tourelle et 1 radar discriminant.

A l'heure actuelle, 5 radars contrôlent des routes dans les deux sens de circulation, 3 radars supplémentaires viendront compléter cette liste au cours du deuxième semestre de l'année 2021.



radar discriminant

Des itinéraires sécurisés par une action plus ciblée

Il s'agit de portions de routes considérées comme particulièrement accidentogènes et qui ont vocation à bénéficier d'une surveillance renforcée avec un panel d'outils automatisés permettant le contrôle en double sens (voitures-radars, radars autonomes, radars tourelles). Ces dispositifs peuvent se compléter sur un même tronçon et également avec des contrôles effectués par les forces de l'ordre. Ce type d'itinéraire est signalé par des panneaux se trouvant tout le long du parcours. En Haute-Vienne, on compte :

2 itinéraires opérationnels :

- RN 520 rocade nord-ouest de Limoges (13 km)
- RD 704 du Vigen jusqu'au département de la Dordogne (32 km).

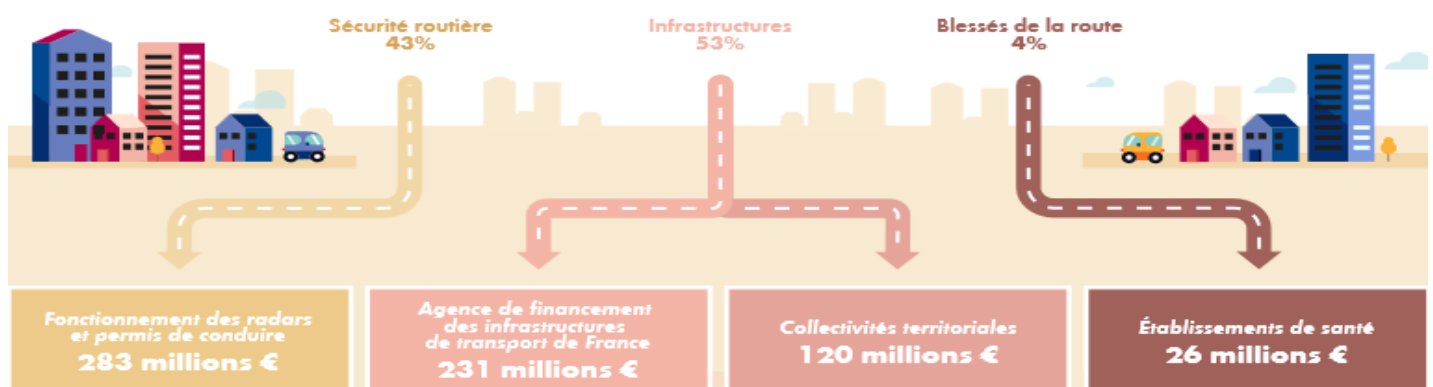
1 itinéraire en cours de création :

- RN 145 de la Croisières à Bellac (28 km).



Les recettes des radars dédiées à la lutte contre l'insécurité routière

En 2019, 86 % des recettes des radars ont été consacrées à la lutte contre l'insécurité routière ou ses conséquences, notamment à travers l'amélioration du réseau routier ; ce chiffre était de 79 % en 2018. L'augmentation observée s'explique en partie par l'attribution, pour la première fois, d'une enveloppe de 26 M€ au profit des établissements de santé afin d'améliorer le traitement des blessés de la route.



« TROUVE TON SAM » : Une nouvelle application pour bien finir sa soirée

La Nouvelle Aquitaine innove

Dans la continuité des opérations SAM "Celui qui conduit c'est celui qui ne boit pas", la Préfecture de région Nouvelle-Aquitaine propose une plateforme gratuite de mise en relation entre un conducteur sobre et un passager ayant consommé de l'alcool à la sortie d'évènements festifs, via une web-application.

Ce dispositif, initialement mis en œuvre par la préfecture de Charente-Maritime, est désormais étendu à l'ensemble du territoire Néo-Aquitain.

L'accidentalité lors des retours de soirée, en Haute-Vienne chez les jeunes, demeure trop élevée. Sur les 3 dernières années, l'alcool reste à l'origine de 9 % des accidents corporels (soit en moyenne 37 accidents par an) et de 30 % des suspensions de permis de conduire. En 2020, ces accidents ont fait 2 tués et 36 blessés.



Avec cette application, la préfecture de Haute-Vienne souhaite impulser auprès des jeunes des habitudes et des comportements responsables sur la route afin d'agir sur les risques liés à l'alcool au volant.

Comment ça marche ? <https://www.trouvetonsam.fr>

En quelques clics sur son smartphone, un SAM, peut mettre à disposition gratuitement la ou les place(s) dont il dispose dans son véhicule. En indiquant sa destination, il permet au(x) fêtard(s) qui ne serai(en)t pas en état de conduire de rentrer chez eux en toute sécurité. De la même façon, un fêtard qui souhaite rentrer en toute sécurité, peut faire une recherche pour trouver son SAM sur son trajet, qui prendrait la bonne direction à l'issue de la soirée.

Certains établissements sont d'ores et déjà recensés comme point de départ. La liste pourra s'allonger, notamment à la demande des établissements. Initialement prévue pour l'été 2020, cette application prend encore plus de sens lors de cet été 2021, avec la réouverture progressive des lieux de sortie et la volonté pour tous de se retrouver autour de moments conviviaux.